



Commune de MAZAMET

#### ID: 081-218101632-20240702-2024\_DEL60-DE Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 JUILLET 2024

#### 2024 / 03 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

# Conseillers Municipaux

**EN EXERCICE** : 33

PRESENTS 24 REPRESENTES : 07

ABSENTS : 02

VOTANTS 31 Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d'Affichage: 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

## Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

### Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine CHABBERT Cécile par FABRE Olivier LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

### Etaient absents:

**IOUALALEN Valentin** CARAGUEL Fabienne

OBJET: Modification du tableau des effectifs (prise en compte de la quotité de certains postes de travail)

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

Considérant que pour répondre à la règlementation en vigueur et à la démande du service de Gestion Comptable, il convient de modifier le tableau des effectifs, en exprimant la quotité du temps de travail de certains agents en 35ième.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, Intercommunalité, Ressources Humaines, Administration Générale » du 26 juin 2024;

DÉCIDE, après en avoir délibéré,

de valider la modification du tableau des effectifs, annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Benoît PUECH

Le Maire,

Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication